

Vanessa et Perissa (10 ans)  
parrainées depuis  
décembre 2019.



Parrainer un enfant

Présentation et F.A.Q.

## Indah, c'est qui ? C'est quoi ?

Créée en 2015 par Stéphanie Poumay, l'association Indah a pour mission de **soutenir des initiatives locales œuvrant pour la protection de l'enfance et l'accès à l'éducation.**

Les activités menées par Indah répondent aux Objectifs de Développement Durable et ont un impact concret et mesurable pour les générations futures.

Indah se consacre en particulier l'Objectif n° 4 : assurer l'accès de tous à une éducation de qualité (...).

Afin de poursuivre sa mission, Indah met en place des **actions et des activités constructives et inspirantes** pour permettre d'apporter une dimension positive supplémentaire à la solidarité.

Indah est une association à but non lucratif, apolitique, non confessionnelle et non discriminante.

David (7 ans) est parrainé depuis mai 2019.



## Le parrainage, pourquoi ?

En collaboration avec notre association locale partenaire au Rwanda (l'association Amizero), nous avons décidé de mettre en place un système de parrainage.

**Au départ, celui-ci était prévu pour les enfants les plus vulnérables** (séropositifs au VIH SIDA, orphelins...). Dans le courant de l'année 2019 et suite aux différents facteurs (climatiques, sociaux et géopolitiques) qui ont amené de nombreuses familles aux portes de la famine, **nous avons décidé d'étendre le programme à tous les enfants.**

Indah est convaincue que c'est par l'accès à l'éducation que le changement va pouvoir s'opérer. Cependant, pour la plupart des enfants, le repas à la cantine scolaire est le seul de la journée et la cantine est normalement fermée durant les weekends et les congés scolaires.

Ce manque est cruel pour tous les enfants et peut s'avérer fatal pour les enfants séropositifs au VIH SIDA. Impossible de poursuivre le traitement des antirétroviraux l'estomac vide ; les effets secondaires sont beaucoup trop pénibles à supporter.

**Assurer l'accès à l'alimentation est donc une priorité pour Indah.**

Le parrainage d'un enfant lui permet donc d'avoir l'assurance de pouvoir se nourrir au quotidien.

**De plus, certains parrainages prennent également en charge l'accès à l'éducation.**

C'est le cas pour les enfants de moins de 6 ans. L'école maternelle est très chère au Rwanda. Pourtant, les enfants de 3 à 6 ans ont réellement besoin d'être scolarisés pour deux raisons :

- Eviter l'errance quand la maman doit partir travailler et les risques encourus dans la rue.
- Permettre à ces enfants particulièrement vulnérables de démarrer dans la vie avec un maximum de chances, dès 3 ans, grâce à l'éducation.

## Le parrainage, pour qui ?

Indah travaille en collaboration avec Amizero depuis 2017 auprès **des enfants d'Ubumwe dans le quartier Saint-Famille dans le centre de Kigali**, la capitale.

Depuis plusieurs années, par manque de ressources dans la capitale, certaines familles d'Ubumwe sont retournées à la campagne. Indah et Amizero poursuivent leur travail auprès de ces familles également.

Les enfants aidés par Indah/Amizero ont entre quelques mois et 21 ans pour les plus grands. Certains ont entamé une formation professionnelle et d'autres, l'université (avec l'aide d'ADA ZOA, une ONG belge partenaire également).

**L'objectif est d'assurer un développement à long terme et leur permettre d'accéder à une autonomie, et ainsi à une dignité.**



Une des familles que nous aidons à Kahenga dans le district de Kicukiro (novembre 2019).

### **Est-ce que je peux choisir mon/ma filleul(le) ?**

Non. On ne choisit pas un enfant. Par contre, on peut faire part de ses possibilités financières pour que le montant nécessaire à l'enfant corresponde à ce que vous pouvez donner.

### **Le montant du parrainage est-il déductible fiscalement ?**

Oui. Indah est reconnue par les Ministères (des Finances et de la Coopération au Développement) et peut délivrer des attestations fiscales\* (fiches 281.71).

*\*« Reçu délivré en application de l'article 145<sup>33</sup>, §1er, alinéa 2, du Code des impôts sur les revenus 1992 ».*

### **Est-ce que je vais recevoir des nouvelles de mon/ma filleul(le) ? Comment et à quelle fréquence ?**

Oui, mais tout dépend du contexte de l'enfant. L'association Indah se rend sur place au minimum une fois par an pour prendre des nouvelles de chaque enfant et réaliser un suivi.

En plus, la responsable de l'association Amizero envoie chaque semaine des nouvelles à Indah (parfois pour un enfant, parfois des nouvelles plus générales du Rwanda, de l'association, d'une famille ou une activité).

Vous aurez donc des nouvelles au minimum deux ou trois fois / an avec des photos de l'enfant et un petit point sur sa situation et le suivi de votre parrainage.

### **Est-ce que je peux lui envoyer un colis ou un courrier ?**

Oui. Lorsqu'une mission sur le terrain est prévue, Indah prévient les parrains et marraines qu'ils peuvent apporter un courrier (ou un petit colis) au siège de l'association.

### **Est-ce que je peux arrêter le parrainage ?**

Personne n'est à l'abri d'un imprévu qui pourrait empêcher de poursuivre le parrainage.

Cependant, nous mettons l'intérêt de l'enfant en priorité. Indah demande donc de prévoir au moins deux mois en avance avant de stopper le parrainage.

Rappelez-vous que la relation entre vous et votre filleul(le) est précieuse, surtout s'il y a un échange de courriers/colis qui la rend plus concrète. Pour

l'enfant, cette relation peut avoir une grande importance émotionnelle, d'autant plus si il ou elle est orphelin(e).

### **Dois-je signer un contrat ?**

Non. Indah considère qu'il ne peut pas y avoir de contrat pour lier deux êtres humains. Nous voulons avoir confiance en votre engagement.

### **Où et comment dois-je effectuer le versement ?**

Il n'y a pas de date précise à respecter dans le mois. L'idéal est de mettre en place un ordre permanent afin d'assurer l'envoi des fonds de manière régulière et sans oubli.

Adresse : Rue des Brasseurs, 11a à 4342 Hognoul (Awans) - Belgique

IBAN/RIB : BE36 3631 5728 9681

BIC : BBRU BEBB

Fiona (6 ans) et Francine (11 ans) avec leur maman (novembre 2019).



## Le montant du parrainage change-t-il au cours de la vie de l'enfant ?

Un enfant qui a entre 3 et 6 ans aura besoin d'un parrainage plus élevé qu'un enfant de plus de 6 ans. En effet, les frais de scolarisation sont plus élevés en maternelle. Entre 6 et 15 ans, le montant restera stable. Ensuite, il pourra encore évoluer en fonction de son choix de formation. Nous avons donc fixé le montant à 25 € pour toute la durée du suivi.

## Quand et comment les fonds sont-ils envoyés ?

Les fonds sont envoyés tous les trimestres. Cela nous évite des frais de transaction et de change trop réguliers.

## Est-ce que les fonds sont réellement utilisés pour les enfants ? En est-on sûr ?

Oui. Indah collabore depuis plus de 3 ans avec Amizero. Cette association rwandaise nous a été conseillée par une ONG belge (ADA ZOA), ainsi que par la Coopération au Développement belge. Cette association locale est reconnue pour son travail à Kigali. Florida, Winnie et Iza (les trois responsables d'Amizero) sont des femmes humainement exceptionnelles. Nous communiquons beaucoup sur leurs activités et notre partenariat pour les enfants

## Est-ce que la totalité de mon don parvient à l'enfant ?

Sur un don effectué, c'est 80 % qui arrive réellement à l'enfant.

En effet, les frais de transfert et les frais de change sont répercutés sur le montant.



Nicole (5 ans) qui a reçu son aide alimentaire (mars 2020).

## Concrètement, comment l'argent est-il utilisé ?

Dans le cas de la prise en charge de l'éducation, c'est l'équipe Amizero qui se charge d'effectuer le paiement auprès de l'école où se rend l'enfant.

Concernant l'aide alimentaire, l'enfant va recevoir chaque trimestre :

- 5 kg de SorSoMa (mélange de Sorgho, Soja et Maïs),
- 5 kg de haricots,
- 2 kg de sucre,
- 25 kg de farine de maïs,
- 2 rames de savon.

## Quel est le rôle du parrain/de la marraine ?

Indah souhaite que la relation de parrainage ne se limite pas à la seule aide financière. En effet, **un échange plus humain et concret est préférable afin de remettre l'argent à sa juste place (moyen) et la relation au centre.**

Cependant, Indah respecte le choix de chacun. Indah attire votre attention sur l'intérêt de l'enfant. Dans le cas où vous vous engagez à envoyer du courrier à votre filleul(e), vous prenez conscience de la symbolique que ce geste peut représenter pour lui/elle et l'impact qu'un arrêt peut représenter.

## PARRAINER UN ENFANT VOUS INTÉRESSE ?

N'hésitez pas à contacter l'association Indah.

info@indah.be – 0495 84 35 77 (Stéphanie Poumay | Fondatrice)

Ou via nos réseaux sociaux.

## Que dois-je donner comme informations ?

- Votre adresse mail (pour vous envoyer des nouvelles)
- Vos noms, prénoms et adresse postale ainsi que votre N° national (pour permettre à Indah d'entrer vos coordonnées dans BelcoTax pour le Ministère des Finances).

